



# DANSE AVEC TON CROUS

À l'initiative du CROUS de Poitiers  
Règlement et inscription  
culturels des CROUS.

date de clôture des inscriptions  
**le 5 février 2010**  
FINALE LE 20 MAI 2010 À POITIERS  
[www.crous.fr](http://www.crous.fr)



ADRESSEZ VOS DOSSIERS À L'ATTENTION DU SERVICE CULTUREL

## CROUS PARTICIPANTS :

**CROUS d'AIX-MARSEILLE**  
31, avenue Jules Ferry  
13621 Aix-en-Provence Cedex 1  
Tél. : 04 42 16 13 13  
[www.crous-aix-marseille.fr](http://www.crous-aix-marseille.fr)

**CROUS d'AMIENS**  
25, rue Saint-Leu  
BP 541 - 80005 Amiens  
Cedex 1  
Tél. : 03 22 71 24 00  
[www.crous-amiens.fr](http://www.crous-amiens.fr)

**CROUS de BESANÇON**  
38, avenue de l'Observatoire  
BP 31021  
25001 Besançon Cedex 3  
Tél. : 03 81 48 46 62  
[www.crous-besancon.fr](http://www.crous-besancon.fr)

**CROUS de BORDEAUX**  
18, rue du Hamel  
33033 Bordeaux Cedex  
Tél. : 05 56 33 92 00  
[www.crous-bordeaux.fr](http://www.crous-bordeaux.fr)

**CROUS de CAEN**  
23, avenue de Bruxelles  
BP 85153 - 14070 Caen Cedex 5  
Tél. : 02 31 56 63 00  
[www.unicaen.fr/crous](http://www.unicaen.fr/crous)

**CROUS de CLERMONT-FERRAND**  
25, rue Étienne Dolet  
63037 Clermont-Ferrand  
Cedex 1  
Tél. : 04 73 34 44 00  
[www.crous-clermont.fr](http://www.crous-clermont.fr)

**CROUS de CORTE**  
22, avenue Jean Nicoli  
BP 55 - 20250 Corte  
Tél. : 04 95 45 30 00  
[www.crous-corse.fr](http://www.crous-corse.fr)

**CROUS de DIJON**  
3, rue du Docteur Maret  
BP 450 - 21012 Dijon Cedex  
Tél. : 03 80 40 40 40  
[www.crous-dijon.fr](http://www.crous-dijon.fr)

**CROUS de GRENOBLE**  
5, rue d'Arsonval  
BP 187 - 38019 Grenoble Cedex  
Tél. : 08 10 06 40 69  
[www.crous-grenoble.fr](http://www.crous-grenoble.fr)

**CROUS de LILLE**  
74, rue de Cambrai  
59043 Lille Cedex  
Tél. : 03 20 88 66 00  
[www.crous-lille.fr](http://www.crous-lille.fr)

**CROUS de LIMOGES**  
39 G, rue Camille Guérin  
87036 Limoges Cedex  
Tél. : 05 55 43 17 00  
[www.crous-limoges.fr](http://www.crous-limoges.fr)

**CROUS de LYON - SAINT-ÉTIENNE**  
59, rue de la Madeleine  
69365 Lyon Cedex 7  
Tél. : 04 72 80 17 70  
[www.crous-lyon.fr](http://www.crous-lyon.fr)

**CROUS de MONTPELLIER**  
2, rue Monteil - BP 5053  
34033 Montpellier Cedex 1  
Tél. : 04 67 41 50 00  
[www.crous-montpellier.fr](http://www.crous-montpellier.fr)

**CROUS de NANCY-METZ**  
75, rue de Laxou  
54042 Nancy Cedex  
Tél. : 03 83 91 88 00  
[www.crous-nancy-metz.fr](http://www.crous-nancy-metz.fr)

**CROUS de NICE**  
18, avenue des Fleurs  
06050 Nice Cedex 1  
Tél. : 04 92 15 50 50  
[www.crous-nice.fr](http://www.crous-nice.fr)

**CROUS d'ORLÉANS-TOURS**  
17, avenue Dauphine  
45072 Orléans Cedex 2  
Tél. : 02 38 22 61 61  
[www.crous-orleans-tours.fr](http://www.crous-orleans-tours.fr)

**CROUS de REIMS**  
34, boulevard Henry Vasnier  
BP 2751 - 51063 Reims Cedex  
Tél. : 03 26 50 59 00  
[www.crous-reims.fr](http://www.crous-reims.fr)

**CROUS de RENNES**  
7, place Hoche - CS 26428  
35064 Rennes Cedex  
Tél. : 02 99 84 31 31  
[www.crous-rennes.fr](http://www.crous-rennes.fr)

**CROUS de LA RÉUNION**  
20, rue Hyppolyte Foucque  
97490 Sainte-Clotilde  
Tél. : 02 62 48 32 32  
[www.crous-reunion.fr](http://www.crous-reunion.fr)

**CROUS de ROUEN**  
3, rue d'Herbouville  
76042 Rouen Cedex 1  
Tél. : 02 32 08 50 00  
[www.crous-rouen.fr](http://www.crous-rouen.fr)

**CROUS de STRASBOURG**  
1, quai du Maire Dietrich  
BP 50168  
67004 Strasbourg Cedex  
Tél. : 03 88 21 28 00  
[www.crous-strasbourg.fr](http://www.crous-strasbourg.fr)

**CROUS de TOULOUSE**  
58, rue du Taur  
BP 7096  
31070 Toulouse Cedex 7  
Tél. : 05 61 12 54 00  
[www.crous-toulouse.fr](http://www.crous-toulouse.fr)

**CROUS de VERSAILLES**  
145 bis, boulevard de la Reine  
78005 Versailles Cedex  
Tél. : 01 39 24 52 00  
[www.crous-versailles.fr](http://www.crous-versailles.fr)

# RÈGLEMENT

## Article 1 :

Sous l'égide du Centre National des Œuvres Universitaires et Scolaires, le CROUS de Poitiers organise en 2010 un tremplin de danse étudiant intitulé "Danse avec ton CROUS". Un partenariat est institué avec la communauté d'agglomération de Poitiers, les universités de Poitiers et de La Rochelle, l'entreprise Merlet, ainsi qu'avec les CROUS partenaires.

## Article 2 :

**Le concours est ouvert à tout type de danse.**

## Article 3 :

Peut concourir tout étudiant inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur. La prestation peut se faire en solo ou en groupe. **Les groupes, ne pouvant excéder un nombre de 8 participants, devront être composés d'une majorité d'étudiants (au moins 5 pour un groupe de 8).**

Il est expressément interdit aux personnes directement associées à l'organisation, à la conduite et aux commanditaires du concours, de même qu'aux juges et aux membres de leur famille, de participer au concours.

## Article 4 :

Chaque participant devra faire parvenir sa prestation d'une durée maximum de 10 minutes sur CD, DV ou DVD (format DVD de salon, DVD gravé) à l'adresse du CROUS participant avant **le 5 février 2010** (date limite, le cachet de la poste faisant foi) ou **directement au CROUS de Poitiers si son CROUS ne participe pas.**

**Pour participer au concours il faut envoyer un dossier complet d'inscription comprenant les documents suivants :**

- **Le formulaire d'inscription** (à télécharger sur le site du CNOUS et des CROUS partenaires et/ou à disposition dans les services culturels des CROUS) dûment complété et signé.
- **La photocopie de la carte d'étudiant.**
- **La lettre d'autorisation de publication des supports vidéo rédigée par le CNOUS.**
- **Le formulaire du droit à l'image rédigé par le CNOUS.**
- **Un CD, DV ou DVD** (format DVD de salon, DVD gravé).

**Tout dossier incomplet ou hors délai ne sera pas retenu.**

## Article 5 :

Chaque CROUS partenaire enverra ses deux meilleures chorégraphies au CROUS de Poitiers, avant le 15 mars 2010.

## Article 6 :

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent concours sont traitées conformément à la loi du 06 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Les participants sont informés que les données à caractère personnel les concernant sont enregistrées dans le cadre de ce concours et sont nécessaires à la prise en compte de leur participation selon les modalités du présent règlement. Conformément à la loi informatique et libertés, les participants disposent d'un droit d'accès de rectification et d'opposition à l'ensemble des données les concernant.

## Article 7 :

Le jury national constitué par le CNOUS sélectionnera les 10 meilleures prestations.

**La finale aura lieu le jeudi 20 mai 2010 à Poitiers.**

Les prix nationaux sont :

- **premier prix : 2000€**
- **deuxième prix : 1000€**
- **troisième prix : 500€**

Les frais d'hébergement seront pris en charge par le CROUS de Poitiers, les frais de déplacements par le CNOUS.

**Les finalistes s'engagent à participer à la cérémonie de remise de prix des concours nationaux qui aura lieu en décembre 2010 à Paris.**

## Article 8 :

Le comité d'organisation du concours se réserve toute latitude pour décerner des prix spéciaux afin de mettre en valeur une qualité particulière ou ne décerner aucun prix s'il juge la qualité des prestations insuffisante.

Le lot, quel qu'il soit, ne pourra en aucune façon être réclamé sous une autre forme que la dotation écrite au présent règlement.

**Les gains ne sont ni cessibles, ni remboursables.**

Les organisateurs se réservent le droit de modifier la nature et la valeur des prix en cas de nécessité.

## Article 9 :

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vols, pertes, ou dommages causés à l'enregistrement donné. Le CNOUS et les CROUS ne sauront être rendus responsables des retards et des pertes d'envois du fait des services postaux, des sociétés de livraison ou de leur disparition résultant d'un cas fortuit ou de force majeure ou du fait de tiers. **Les organisateurs se réservent le droit d'annuler cette manifestation pour toute raison indépendante de leur volonté.**

## Article 10 :

La participation à ce concours implique le plein accord des concurrents à l'acceptation du présent règlement et aux décisions concernant tout aspect de ce concours, qui seront définitives et exécutoires. **Le non respect du règlement entraîne l'annulation de la candidature.** Toute contestation relative à l'interprétation ou à l'application du présent règlement sera tranchée par les organisateurs dans l'esprit qui a prévalu à la conception de l'opération.

date de clôture des inscriptions **le 5 février 2010**